Image not found or type unknown

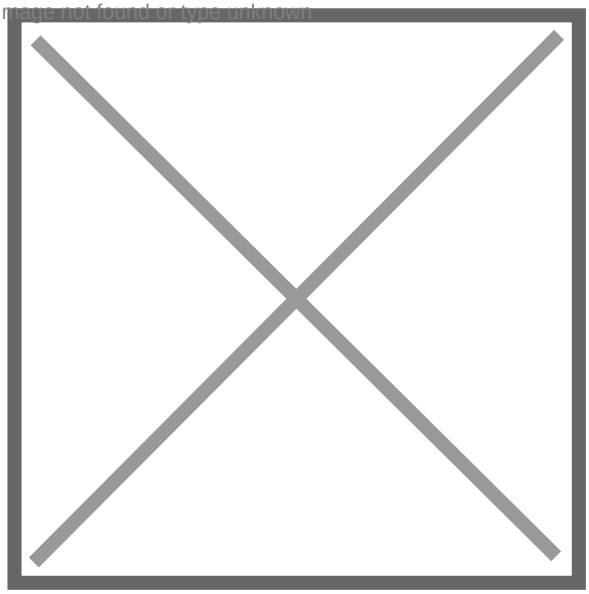

Derapage dans un centre commercial

Par **padbol**, le **29/06/2018** à **21:32**

Bonjour

j'ai ete hier dans un centre cial pour faire des petites courses - et me vla pris a parti avec un employe qui me radote que j'aurais vole
- une bouteille d'alcool
- du maquillage
- des yahourts

et de ce fait il y a aura une plainte - je lui ai dit que je n'ai jamais volé ni de l'alcool ni du maquillage et encore moins des yahourts

j'avais un sac a dos que je presente à la sortie et m'avait refuse l'entree si je ne le laissait pas aux caisses - sinon comme ce n'etait pas suffisant il appelait la gendarmerie -
pour eviter tout desordre ce que je fait - la rage l'emotion c'est vite transformé le jeudi au soir avec plus de 39de fievre et une grosse fatigue
que dois je faire

Par **Visiteur**, le **29/06/2018** à **23:28**

Bonsoir padbol,
Une nouvelle aventure pour vous, c'est vraiment pas de... chance !
Ils ne peuvent rien faire, vous ne pouvez rien faire.

Par **Visiteur**, le **05/07/2018** à **21:23**

Bonsoir,
Allez vous mieux ?

Par **padbol**, le **05/07/2018** à **21:33**

Bof - je fais mes courses dans ce centre cial il est à une dizaine de minutes de mon domicile mais bon je ne tiens pas rigueur de cet échange que je trouve insultant mais bon !

Par **Visiteur**, le **06/07/2018** à **13:41**

Tant mieux, c'est préférable aux 39 de fièvre et la fatigue

Par **amajuris**, le **06/07/2018** à **14:40**

bonjour,
ce qui est certain, c'est vous avez bien choisi votre pseudonyme.
par contre vos messages sont parfois difficile à décrypter:
ainsi vous écrivez:
"j'avais un sac a dos que je presente à la sortie et m'avait refuse l'entree si je ne le laissait pas aux caisses"

à la lecture, je ne sais pas si vous êtes entrée dans le magasin avec ou sans votre sac à dos.

je ne vois pas le rapport entre votre fièvre et cet incident.

salutations

Par **padbol**, le **06/07/2018** à **17:49**

Bonjour

j'essaierai de m'ameliorer dans mes messages
Je rentrais dans le centre cial j'avais mon sac a dos que contenais ordi telephone clef et argent
le vendeur ne voulait pas que je rentre avec mon sac a dos - ce que j'ai fait - et je ne m'embete plus - maintenant je prends que mon argent - ca evite tous les tracas

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

je ne vois pas le rapport entre votre fièvre et cet incident.

il n'y a aucun rapport - j'ai 57ans je le redis c'est insultant de porter une accusation a tort et a travers pour un vol
en plus sur un lieu public - un voisinage au meme moment je m'y trouvais et le vendeur m'avait mis à l'écart

mes 39 de fievre je ne sais pas a quoi c'est du et la grosse fatigue - on s'y attend pas - ils et elles etaient à 3 à tour de role pour me pointer du doigt bon c'est desagréable

Par **Tisuisse**, le **05/09/2018** à **09:49**

Bonjour,

Lorsqu'un commerçant refuse les sacs-à-dos, casques et autres objets de ce type, il doit :
- afficher clairement cette interdiction à l'entrée du magasin,
- organiser un lieu ou une consigne, contre remise d'un ticket, pour que les chalands puissent déposer ces objets et les récupérer à la sortie.

Par contre, aux caisses de sortie, les hôtesses de caisse sont en droit de demander aux clients d'ouvrir leurs sacs et d'y jeter un coup d'oeil, elles n'ont pas le droit de fouiller ces sacs, donc interdiction d'y plonger la main. En cas de litige ou de refus du client, elle peuvent faire appel aux vigiles, ceux-ci conduiront le client dans un local prévu à cet effet, pourront demander au client de vider lui-même son sac, en cas de nouveau refus du client, les vigiles feront appel à la police ou à la gendarmerie et ces derniers pourront alors fouiller le sac. Gare au client qui y aurait dissimulé quelque chose qu'il ne voulait pas payer, le tribunal saura lui faire savoir les règles.

Par **Lag0**, le **05/09/2018** à **10:49**

[citation]Lorsqu'un commerçant refuse les sacs-à-dos, casques et autres objets de ce type, il doit :
- afficher clairement cette interdiction à l'entrée du magasin,
- organiser un lieu ou une consigne, contre remise d'un ticket, pour que les chalands puissent déposer ces objets et les récupérer à la sortie. [/citation]
Bonjour Tisuisse,
Certes, le commerçant a le droit de refuser l'entrée dans son magasin avec sacs, casques, etc.
Mais je ne vois pas d'où viendrait une obligation pour lui d'organiser une consigne ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés